

Kigali, le 17/02/1993

N° 0129/93-19

✓ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Objet:
Transmission de
rapport de mission.

S/C. de Monsieur le Ministre
de l'Environnement et du Tourisme
KIGALI

A traiter par

Date entr. 5-3-93
N° Classe 2354/93

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rapport d'une mission que je viens d'effectuer du 20 au 23 Janvier 1993 à Abuja au NIGERIA pour représenter le Rwanda à la Conférence Régionale sur la mise en place des actions retenues pour l'Agenda 21 organisée par le Bureau Régional du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour l'Afrique.

Ladite conférence avait pour objectif de permettre aux participants d'échanger des idées et des informations sur l'action prise par leurs pays respectifs après la Conférence de Rio pour mettre en oeuvre l'Agenda 21 et d'identifier des stratégies à adopter dans le cadre de la position commune africaine.

L'Agenda 21 constitue en fait un programme qui reflète un consensus mondial sur la coopération en matière de développement et d'environnement. Il aborde les problèmes urgents d'aujourd'hui et cherche aussi à préparer le monde aux tâches qui l'attendent au cours du siècle prochain.

Sur la base des exposés des spécialistes et des 15 rapports présentés à l'atelier, on note que pratiquement tous les intervenants ont mentionné l'application des mesures initiales pour le suivi du Sommet de Rio et pour institutionnaliser les arrangements qui étaient en place au cours du processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED).

Notre pays devrait tenir compte des observations et des recommandations formulées par la conférence atelier d'Abuja et s'atteler à les mettre en oeuvre.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de bien vouloir agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

NIYIBIZI Michel
Conseiller aux Affaires Techniques au
Ministère de l'Environnement et du Tourisme



Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI
- Monsieur le Représentant Résident
du PNUD
KIGALI
- Monsieur le Directeur de Cabinet
au Ministère de l'Environnement
et du Tourisme
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général
au Ministère de l'Environnement
et du Tourisme
KIGALI
- Monsieur le Directeur au Ministère
de l'Environnement et du Tourisme
(Tous)
KIGALI

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME
B.P. 2378 KIGALI

RAPPORT DE MISSION

ATELIER REGIONAL, SUR LA MISE
EN OEUVRE DE L'AGENDA 21
ABUJA, NIGERIA DU 20
AU 23 JANVIER 1993

PAR Mr. NIYIBIZI Michel
CONSEILLER AUX AF-
FAIRES TECHNIQUES

KIGALI, JANVIER 1993

I. INTRODUCTION

Sur invitation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) par sa lettre du 22 Décembre 1992 adressée à Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Tourisme, j'ai été désigné pour participer à la Conférence régionale sur la mise en oeuvre des actions retenues pour l'Agenda 21 organisée par le Bureau Régional du PNUD pour l'Afrique du 20 au 23 Janvier 1993 à Abuja (Nigéria). Cette conférence atelier avait pour objectif de permettre aux participants d'échanger des idées et des informations sur l'action prise par leurs pays respectifs après la conférence de Rio pour mettre en oeuvre l'Agenda 21. Un autre objectif important était d'identifier des stratégies pour la mise en oeuvre de l'Agenda 21 dans le cadre de la position commune africaine.

Ont assisté à la réunion de hauts fonctionnaires de gouvernements des pays suivants: Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République Centrafricaine, République Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao-Tomé et Principe, Soudan, Swaziland, Togo, Zambie et Zimbabwe ainsi que de hauts fonctionnaires d'institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales. La liste des participants figure à l'Annexe II.

Son Excellence, Chief Ernest Shonekan, Chef du Gouvernement et président du Conseil de transition du Nigéria a souhaité la bienvenue aux participants. Des discours ont aussi été prononcés par le Représentant du Directeur Exécutif du PNUE M.H. Gudal ainsi que celui de l'Administrateur assistant adjoint du PNUD et Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique, M.R.Kinloch, au nom de l'Administrateur du PNUD et Directeur du bureau régional pour l'Afrique.

Le discours d'apparat a été prononcé par la Première Dame de la République Fédérale du Nigéria, Madame Maryam Babangida. En soulignant la signification particulière du développement durable et de la mise en oeuvre de l'Agenda 21 pour les pays africains, la Première Dame a fait ressortir l'importance des femmes dans ce processus.

A l'ouverture des séances de présentation et de discussion, des discours ont aussi été prononcés par les représentants du Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et du Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Un représentant de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM) a aussi prononcé un discours.

Après l'adoption de l'ordre du jour qui figure à l'annexe I, nous avons procédé à l'élection du Bureau.

Le Bureau suivant a été élu:

- Président : Nigéria
- Premier Vice-Président : Zimbabwe
- Deuxième Vice-Président: Cameroun
- Premier Rapporteur : Algérie
- Deuxième Rapporteur : Kenya

Le Bureau était assisté du Secrétariat conjoint, du PNUD, du PNUE, de la CEA, de l'OUA et de la BAD.

II. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS.

Sur la base des exposés des spécialistes et des 15 rapports par pays présentés à l'atelier, on note que pratiquement tous les rapports ont mentionnés l'application de mesures initiales pour le suivi du Sommet de Rio et pour institutionnaliser les arrangements qui étaient en place au cours du processus préparatoire de la CNUED.

1. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 21

La mise en place rapide des institutions conformément au mandat donné par la CNUED et l'Assemblée Générale est maintenant nécessaire si l'on veut conserver l'élan dans les pays et faciliter la formulation de l'Agenda 21 au niveau national, tenant compte des priorités de développement national.

L'atelier a noté que les organisations non gouvernementales, les universités et la communauté scientifique, les organisations de femmes et le secteur privé participent aux arrangements institutionnels dans les pays pour promouvoir et suivre la mise en oeuvre de l'Agenda 21.

L'Atelier-recommande que le PNUD, le PNUE, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, d'autres organismes compétents du Système des Nations Unies et les principaux donateurs bilatéraux devraient fournir à temps un soutien financier, technique et sous d'autres formes suffisant aux différents pays pour qu'ils renforcent et élargissent leurs arrangements institutionnels pour la formulation de l'Agenda 21 au niveau national et gèrent sa mise en oeuvre.

~~demande~~ demande que les organisations du secteur indépendant et les communautés de base continuent d'être associées au processus mentionné plus haut, ce qui assurera la pleine participation de toutes les couches de la société à la mise en oeuvre de l'Agenda 21.

- recommande que le programme "Capacité 21 du PNUD" donne la priorité à ce qui est mentionné ci-dessus.

2. MESURES ET ACTIONS PRINCIPALES DURANT LE SUIVI DE L'AGENDA 21 AU NIVEAU NATIONAL

Les actions de suivi nécessaires au niveau national varieront d'un pays à l'autre en fonction des situations particulières, cependant l'Atelier recommande les éléments principaux suivants:

i) L'analyse de l'Agenda 21 dans le cadre des politiques, priorités, programmes et plans d'action nationaux;

ii) Les stratégies en ce qui concerne le suivi de la CNUED devraient comprendre des éléments tels que les suivants:

- Politique
- Institutions
- Législation
- Mise en valeur des ressources humaines
- Formation
- Sensibilisation et information du public
- Participation populaire
- Mise en place d'institutions
- Questions sectorielles
- Coordination inter-ministérielle
- Harmonisation des priorités de l'Agenda 21 avec les programmes nationaux, comme par exemple les plans nationaux d'action sur l'environnement (NEAP).

iii) La détermination, sur la base de l'analyse ci-dessus, des domaines prioritaires durant le suivi post-CNUED;

- iv) L'évaluation des moyens existants (institutionnels, au niveau des programmes, juridiques, techniques, scientifiques et financiers) pour entreprendre les actions de suivi convenues;
- v) L'identification des moyens d'action et de leur mise en oeuvre;
- vi) L'élaboration de plans de suivi nationaux comprenant, si nécessaire, les coûts des projets et des programmes relatifs aux domaines prioritaires.

Pour faciliter la mise en oeuvre de cette action, l'Atelier recommande l'établissement d'un comité consultatif national sur les résolutions de la CNUED. Ce comité aurait notamment le mandat suivant:

- i) évaluer les incidences des résolutions pour le pays en particulier et l'Afrique en général;
- ii) élaborer un plan d'action national pour l'exécution des programmes de l'Agenda 21;
- iii) fixer un calendrier et des objectifs réalisables pour la mise en oeuvre de l'Agenda 21;
- iv) présenter des avis en ce qui concerne la mobilisation de fonds pour l'exécution des programmes de l'Agenda 21;
- v) établir la procédure et les critères en ce qui concerne le suivi et l'évaluation des divers problèmes sectoriels.

La mise en place du comité devrait se faire sur une large base, avec la participation de représentants d'ONG s'occupant d'environnement, d'universitaires, d'industriels, de groupes de femme et des organismes gouvernementaux compétents. Le comité interviendra par l'intermédiaire de divers sous-comités. Il devrait y avoir un sous-comité spécial sur les moyens à mettre en place pour la mise en oeuvre de l'Agenda 21.

Compte tenu du caractère global de l'Agenda 21, il sera également nécessaire de créer un groupe de travail technique restreint pour élaborer les modalités de la mise en oeuvre de l'Agenda 21 et les soumettre au comité consultatif national pour examen.

3. ROLE DES ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES ET REGIONALES

Plusieurs organisations régionales existent en Afrique. La coopération avec elles devrait consister, entre autres, à définir une stratégie qui permette de mobiliser les diverses organisations opérant en Afrique pour:

- a) faire du développement durable une préoccupation centrale dans leurs programmes et activités de développement sous-régional et régional;
- b) organiser et entreprendre des activités systématiques en matière d'éducation, d'information et de suivi visant à réaliser le développement durable dans leurs sous-régions respectives ainsi que dans l'ensemble de la région africaine;
- c) renforcer le rôle des organisations sous-régionales dans le suivi de l'Agenda 21;
- d) renforcer les groupes sous-régionaux de l'environnement en vue de leur participation efficace au suivi.

4. ROLE DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS/ORGANISMES POUR CE QUI EST DE FACILITER LE SUIVI AU NIVEAU NATIONAL.

Au cours du suivi post-CNUED, les organismes des Nations Unies intervenant en Afrique devraient fournir un cadre pour l'examen des résultats des institutions existantes (particulièrement au niveau national) et voir comment elles peuvent le mieux relever le défi que constitue l'intégration de l'environnement dans la planification du développement. A cet égard, un élément important des actions post-CNUED à entreprendre par le système des Nations Unies devrait être la planification stratégique pour le renforcement des institutions existantes en matière d'environnement et de développement aux niveaux national, sous-régional et régional. Les organismes des Nations Unies intervenant en Afrique devraient élaborer les modalités pour le processus indispensable de collaboration et de coordination entre eux ainsi que le mécanisme à mettre en place au niveau des politiques.

Les organismes des Nations Unies et la communauté internationale peuvent aider dans ce processus. La région africaine aura précisément besoin d'une assistance de la part d'organisations africaines, des Nations Unies et d'organismes bilatéraux et multilatéraux pour:

- i) évaluer les besoins, ce qui supposera que les pays revoient leurs programmes actuels pour déterminer comment ils peuvent se conformer à la nouvelle orientation en matière de développement durable, telle que définie dans l'Agenda 21;
- ii) examiner les moyens dont ils disposent actuellement sur les plans institutionnels, des infrastructures et des ressources humaines en vue de déterminer les diverses lacunes;
- iii) bénéficier d'une assistance technique et de ressources financières en vue de renforcer les capacités existantes.

5. LE RÔLE SPECIAL DES FEMMES DANS LE SUIVI POST-CNUED EN AFRIQUE

L'Atelier recommande que les femmes africaines participent pleinement au processus de suivi post-CNUED aux niveaux national, sous-régional et régional. Les programmes de suivi à tous ces niveaux devraient appuyer et renforcer le rôle des femmes.

L'Atelier a conclu que dans la planification du développement et dans les programmes liés à l'environnement et au développement, il n'a pas été tenu suffisamment compte du rôle central des femmes africaines dans le maintien des systèmes alimentaires dans l'approvisionnement en combustible et dans la gestion des ressources naturelles.

Il s'est félicité des accords du Sommet de la Terre qui, entre autres, ont mis l'accent sur l'exécution de programmes qui permettraient de:

- a) accroître le rôle important des femmes dans la promotion du développement durable et renforcer les compétences des femmes dans les domaines de l'environnement et du développement;
- b) améliorer les capacités juridiques et administratives des femmes pour qu'elles puissent jouer un rôle dans la prise de décisions et la gestion pour assurer leur accès aux terres et à d'autres ressources naturelles.

L'Atelier recommande ce qui suit:

- a) un processus devrait être mis en place qui permette d'inclure les femmes, dans les stratégies de développement durable en tant que partie intégrante de toutes les activités et non pas comme élément accessoire;

- b) le processus devrait comprendre des arrangements institutionnels visant à accroître la proportion des femmes en tant que décideurs, planificateurs, gestionnaires et conseillers techniques dans le développement durable;
- c) les activités de mises en place d'institutions devraient assurer l'enseignement primaire et secondaire, l'égalité entre les sexes dans les domaines scientifiques et technologiques après le secondaire;
- d) les femmes, particulièrement les femmes rurales, devraient bénéficier d'un accès garanti aux terres, à l'eau, à des sources d'énergie de remplacement, à des techniques réduisant le travail et écologiquement saines, au crédit, à un logement adéquat, aux soins de santé et aux crèches;
- e) la participation des femmes africaines comme représentantes aux réunions régionales et internationales sur le développement durable devrait être considérablement augmentée;
- f) les programmes, journées d'étude et réunions sur les femmes rurales devraient être encouragés et tenus là où les femmes vivent et travaillent et des mécanismes devraient être créés pour des consultations directes entre les femmes rurales et les responsables, avec le soutien technique des ONG, d'universitaires et des organismes gouvernementaux;
- g) les connaissances et l'expérience des femmes en matière de conservation de l'environnement devraient figurer dans des systèmes d'information pour la formulation des politiques et l'exécution des programmes ainsi que dans des activités de promotion, de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation en ce qui concerne les questions d'environnement.

6. CONVENTIONS.

6.0. Recommandation concernant toutes les conventions

En général il est nécessaire de promouvoir le processus de ratification et de mettre en place des dispositions institutionnelles et juridiques pour leur exécution. Cela permettra aux pays africains de bénéficier de façon optimale des conventions.

6.1. Convention de Bamako

La réunion a noté avec préoccupation qu'en dépit de l'appel pressant lancé par le Sommet de l'OUA à Abuja en 1991 aux pays africains pour qu'ils ratifient la Convention de Bamako relative à l'interdiction de l'importation en Afrique de déchets dangereux et à la lutte contre le mouvement trans-frontières des déchets dangereux, la Convention n'est toujours pas en vigueur.

La réunion prie instamment les gouvernements africains de prendre des mesures urgentes pour ratifier la Convention de Bamako et promulguer la législation nationale appropriée pour appuyer la Convention.

La réunion demande en outre au PNUD et au PNUE d'examiner de façon prioritaire le soutien institutionnel nécessaire pour l'application de la Convention.

6.2. Convention sur la désertification

L'Atelier a fait un certain nombre de recommandations:

- a) Le secrétariat conjoint devrait organiser un atelier pour harmoniser la position des pays africains au sujet de la convention internationale relative à la désertification;
- b) Il est nécessaire de mobiliser toutes les compétences scientifiques et techniques de l'Afrique pour appuyer la position africaine sur la convention envisagée;
- c) La pleine participation des pays africains au processus de négociation de la convention devrait être encouragée;
- d) Le secrétariat conjoint doit aider les pays africains à tenir des consultations au cours du processus de négociations.

6.3. Convention sur le changement climatique

L'établissement de rapports nationaux demandés dans le cadre de la convention devrait se faire dans un cadre général d'établissement de rapports au CSD et de formulation de stratégies et de programmes d'action de développement humain durable-national, Agenda 21.

Les rapports nationaux comprendront: un inventaire des sources d'émissions de gaz à effet de serre; l'inventaire de réservoirs de gaz à effet de serre; l'identification et l'évaluation d'options technologiques et l'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique et la définition des réponses appropriées éventuelles.

Il est nécessaire de renforcer la capacité scientifique et technique dans les pays africains afin de faciliter la bonne application de cette convention.

L'Atelier recommande que:

- a) des directives soient données pour l'élaboration rapide des rapports nationaux;
- b) le GEF finance, en 1993 un atelier pour une meilleure définition et une bonne compréhension des actions indispensables à entreprendre;
- c) la priorité soit accordée aux activités dans le cadre de la "capacité 21" du PNUD.

6.4. Convention sur la bio-diversité

L'Atelier recommande que:

- i) les pays africains s'assurent que la riche diversité biologique des régions arides et semi-arides reçoivent, dans la recherche et la gestion durable, autant d'attention que les régions de forêts tropicales humides;
- ii) une évaluation scientifique globale de la diversité biologique soit effectuée par un groupe d'experts qui comprendrait un nombre adéquat d'experts africains;
- iii) des directives pour le rapport national sur la bio-diversité soient mises au point et que les pays africains bénéficient d'un soutien financier pour leur application.

7. CONFERENCE MINISTERIELLE AFRICAINE SUR L'ENVIRONNEMENT-CMAE

L'Atelier est arrivé à la conclusion que compte tenu de la CNUED, notamment l'Agenda 21, et de la nécessité de répondre à de nouvelles exigences telles que le Traité instituant la Communauté économique africaine:

Le bureau de la CMAE et la cinquième session de la CMAE (Mai 1993) devraient d'urgence étudier les modalités pratiques et les approches pour la restructuration des arrangements institutionnels concernant la CMAE. Le but visé est de faire de la CMAE une conférence ministérielle inter-gouvernementale regroupant les Ministres de l'environnement, de la planification et des finances afin de refléter l'intégration des questions d'environnement et de développement, conformément au mandat donné par la CNUED.

L'Atelier a reconnu les similitudes entre les objectifs de la CMAE et ceux de la CNUED. Ces objectifs se fondent sur les défis fondamentaux que constitue l'intégration de l'environnement dans la prise de décision économique et sectorielle. La CMAE fournit donc un cadre approprié pour relever ces défis.

8. LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

Il a été conclu qu'il était d'une importance cruciale que la région participe comme membre à la Commission du développement durable si l'on voulait appliquer la position commune africaine et assurer une bonne mise en oeuvre de l'Agenda 21 dans la région.

L'Atelier a noté avec satisfaction que c'est un pays en développement qui assume le rôle de chef de file du secrétariat de la CDD.

La représentation de l'Afrique devrait tenir compte de facteurs géographiques, linguistiques et autres pertinents.

Les gouvernements pourraient envisager d'inclure les pays suivants comme membres de la CDD.

Afrique Ouest	Afrique Est	Afr.Centr.	Afr. Nord	Afr.Austr.
Côte d'Ivoire	Kenya	Cameroun	Egypte	Botswana
Bénin	Tanzanie	Gabon	Algérie	Zimbabwe
Nigéria	Madagascar			
Sénégal				

Il est recommandé que les membres africains de la CDD se réunissent pendant un ou deux jours avant les réunions de la CDD en vue d'harmoniser la position commune africaine en ce qui concerne l'organisation de la CDD.

9. SECRETARIAT CONJOINT

L'Atelier a noté l'efficacité avec laquelle le secrétariat avait assisté les pays africains au cours de la préparation et durant la CNUED elle-même, en particulier pour l'élaboration de la position commune africaine et les domaines d'intervention prioritaires.

L'Atelier recommande que le secrétariat conjoint continue de jouer ce rôle consistant à aider les pays africains pour les activités de suivi de la Conférence de Rio et la mise en oeuvre de l'Agenda 21. Cela pourrait se faire, entre autres grâce à la fourniture d'une assistance technique et à l'organisation de réunions consultatives pour échanger des données et aboutir à des positions communes.

Le secrétariat conjoint devrait appuyer les efforts actuellement déployés pour lier le programme de la CMAE à l'Agenda 21 et à la position commune africaine.

Compte tenu du rôle d'animateur que la CEA joue dans la coordination du secrétariat conjoint, l'atelier demande à la CEA de fournir tout l'appui ainsi que les ressources nécessaires au secrétariat conjoint pour qu'il puisse bien s'acquitter de sa fonction.

10. FINANCEMENT ET RESSOURCES

L'Atelier se félicite du lancement par le PNUD de la capacité 21, qui permettra de satisfaire un besoin essentiel en ce qui concerne la mise en place d'institutions, notamment le renforcement des institutions, la formulation des politiques, la promulgation de la législation, le renforcement de l'infrastructure scientifique et technique, la mise en valeur des ressources humaines et l'éducation sur l'environnement.

L'Atelier recommande que:

- a) les pays africains axent les programmes au titre des CIP nationaux du cinquième cycle sur la mise en oeuvre de l'Agenda 21;
- b) le PNUD facilite l'orientation des programmes nationaux du cinquième cycle sur la mise en oeuvre de l'Agenda 21;
- c) les donateurs complètent les ressources spéciales propres du PNUD allouées au programme "capacité 21" afin que l'objectif de 100 millions de dollars au moins soit réalisé dès que possible.

11. FONDS MONDIAL DE L'ENVIRONNEMENT (GEF)

Le cadre juridique pour le GEF sous sa nouvelle forme se fondera essentiellement sur les arrangements actuels qui visent à éviter la création d'une nouvelle entité institutionnelle et à donner la primauté aux participants en ce qui concerne le cadre juridique. Les documents créant l'entité juridique du GEF seraient passés en revue et approuvés par les

participants et seraient ensuite envoyés à la Banque Mondiale, au PNUD et au PNUE pour être parallèlement adoptés par leurs conseils d'administration respectifs.

Le GEF devrait accroître les ressources allouées aux projets de lutte contre la désertification dans le cadre des objectifs et critères actuels tels que définis par l'Atelier de Nairobi.

Le GEF est prié de faciliter la réalisation du souhait des pays, à savoir commencer la programmation tôt en 1993 pour que la phase opérationnelle du GEF débute en Janvier 1994. Les trois directeurs du GEF-Banque Mondiale, PNUD et PNUE devraient accorder la priorité à cette question et s'assurer que des ressources suffisantes seront fournies en 1993 à cet effet.

Il est aussi recommandé de procéder à la reconstitution des ressources du GEF au début de la seconde moitié de 1993 pour que leur niveau soit d'au moins 3 milliards de dollars sur 3 ans (1994-1996).

L'Atelier a pris note avec satisfaction des principaux éléments suivants pour la restructuration du GEF:

- Participation ouverte à tous;
- Suppression des cotisations;
- Acceptation en principe de financer les projets de lutte contre la désertification dans le cadre des objectifs existants définis par le GEF;
- Appui pour l'assistance technique, la mise en place d'institutions, des projets portant sur la recherche et les conventions et pour l'expansion du programme de prêts de petits montants.

III. COMMUNICATIONS

La réunion des Ministres Africains de la planification et de l'Environnement est prévue en Avril 1993 à Libreville au Gabon. Il s'agit de la première réunion après le Sommet de Rio de Janeiro.

Les participants à l'Atelier d'Ahuja recommandent la participation de tous les Etats Africains à cette importante rencontre sur le bilan et les perspectives.

Les organisations représentées à la réunion d'Abuja sont par conséquent priées de communiquer les informations et les documents pertinents dans des délais permettant leur examen préalable et le bon déroulement des travaux.

IV. CLOTURE

Après le discours d'ouverture prononcé par le Docteur E.O.A. AINA, Directeur et Secrétaire Exécutif de l'Agence Fédérale pour la Protection de l'Environnement (FEPA, NIGERIA), le Représentant du Kenya a lu une motion de remerciements à l'intention du pays hôte, le NIGERIA.

V. INTERET DE L'ATELIER POUR LE RWANDA.

1. La participation à de telles rencontres internationales est une occasion pour notre pays de présenter à l'opinion internationale ses points de vue sur les différents thèmes inscrits à l'ordre du jour et de bénéficier utilement des expériences des autres pays.
Je saisis cette opportunité pour signaler que l'intervention du délégué rwandais a été fort appréciée par l'assemblée puisqu'elle relatait des réalisations fort avancées par rapport aux autres pays.
2. Le Rwanda devrait tenir compte des recommandations formulées par l'atelier d'Abuja et s'atteler à les mettre en oeuvre. Il s'agit notamment de la préparation d'un document définissant les stratégies à adopter pour l'implantation de l'Agenda 21 en se basant sur les priorités contenues dans notre Stratégie Nationale de l'Environnement au Rwanda et de son Plan d'Action Environnemental, de la ratification de certaines conventions, de la préparation des projets sectoriels à soumettre rapidement aux bailleurs de fonds décidés ou susceptibles de nous épauler et enfin de la mise en place rapide des structures d'appui (Conseil National de l'Environnement, Comités Préfectoraux et Communaux de gestion de l'environnement, Association de défense de l'environnement). Les organisations régionales ou sous-régionales, les organismes spécialisés des Nations Unies sont prêts à nous aider si nous nous décidons à réaliser notre part.

ATELEIR REGIONAL SUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 21 ABUJA,
NIGERIA, DU 20 AU 23 JANVIER 1993 PROJET D'ORDRE DU JOUR

MERCREDI 20 JANVIER 1993:

- 08H00-09H30' Inscriptpion des participants;
- 09H30 Arrivée des invités;
- 09H45 Arrivée des Secrétaires d'Etat et des Membres
du Conseil de Transition et Autres Dignitaires;
- 09H50 Arrivée du Chef du Gouvernement et Président
du Conseil de Transition, Chief Ernest SHONEKAN;
- 09H55 Arrivée de l'épouse du Président de la République
Fédérale du Nigéria, Son Excellence, Madame le
Dr. Maryam BABANGIDA;
- 10H00 Hymne National;
- 10H02 Discours d'ouverture du Chief Ernest SHONEKAN,
Chef du Gouvernement et Président du Conseil
de Transition;
- 10H10 Allocution du Secrétaire Général de la Conférence
des Nations Unies sur l'Environnement et le
Développement, Monsieur Maurice Strong;
- 10H15 Allocution du Directeur Exécutif du Programme des
Nations Unies pour l'Environnement, Madame
E.DOWDESWELL;
- 10H20 Allocution du Secrétaire Général Adjoint des
Nations Unies et Administrateur-Adjoint du -
Programme des Nations Unies pour le Développement
Directeur du Bureau Régional du PNUD pour
l'Afrique, Madame Ellen Johnson SIRLEAF;
- 10H25 Discours d'ouverture par l'épouse du Président
de la République Fédérale du Nigéria,
Son Excellence, Madame le DR. Maryam BABANGIDA;
- 10H30-11H00 PAUSE - CAFE.

1ERE SESSION TECHNIQUE

PRESIDENT: LE DOCTEUR E.O.A. AINA,
Directeur Exécutif du FEPA

- 11H00 Adoption de l'ordre du jour
- 11H30 Présentation des Points Saillants de la CNUED
par Monsieur MAURICE Strong
- 12H00 Présentation des Points Saillants de la CNUED-
les Perspectives pour l'Afrique par Ambassadeur
BUKARSHAI B (NIGERIA), Président du Comité II de
la CNUED
- 12H30 Rapport du Secrétariat Conjoint-Présentation par
la CEA
- 13H00 Déjeuner
- 14H30 LECONS tirées du Sommet de Rio sur l'environnement
par le Professeur ANTHONY IMEVBORÉ), Présentation
suivie de discussions
- 15H45 Pause - Café
- 16H00 Discussions
- 17H30 FIN DE SESSION
- 19H00-20H00 COCKTAIL A L'HOTEL NICON NOGA HILTON, ABUJA.

JEUDI, 21 JANVIER 1993

2EME SESSION TECHNIQUE

09H00	Stratégies pour la réalisation d'un développement continu-ILED-LONDON, Présentation et Discussion
10H45	Pause - Café
11H00	La Femme et l'Environnement par le Docteur FILOMENA STEADY, UNIFEM, Présentation et discussion
12H00	Acquisition des compétences au sein du GEF et Agenda 21 par M.MICHAEL GUCOVSKY, Présentation et Discussion
13H00	Déjeuner
14H30	Présentation et Discussion des Rapports Nationaux (7 minutes par exposé)
17H30	FIN DE SESSION.

VENDREDI, 22 Janvier 1993

3EME SESSION TECHNIQUE

- 09H00 Conventions sur les changements climatiques et la Biodiversité par Monsieur BEN KAMUGISHA (BAD)-
Présentation et Discussion
- 10H00 Désertification et dégradation des terres en Afrique
par le Docteur A.SAWADOGO (UNSO)-Présentation et
Discussion ,
- 10H45 Pause - Café
- 11H00 Présentation et examen du projet de Rapport
- 13H00 Adoption du Rapport
- 14H00 FIN DE SESSION.

Distr. LIMITED
ENV/POST-UNCED/1/2
21 January 1993

ORIGINAL: ENGLISH/
FRENCH

Regional Workshop on the Implementation
of Agenda 21
Abuja, Nigeria
20-22 January 1993

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

ALGERIA

Prof. Abdelkader Gaid, 128 Chemin Mohamed Gacem, State Secretary of
Research, El Madania, Alger.

ANGOLA

Dr. Manuel David Mendes, Secretary of State

Mr. Gabriel Fernandes, Director nacional do Ambiente, Secretaria
do estado do Ambiente, Luanda, 4 Avenida Cazenga

Mr. Joao Serodio Almeida, Conselheiro, Secretaria de Estado do
Ambiente, Vila residencial do Gaoek, No. 1109, Luanda

Mr. Manuel Mendes, Secretario, Secretaria de Estado do Ambiente,
Secretaria de Estado do Ambiente, Luanda

BENIN

Mr. Hoveto Damlén, Director of Environment, Ministry of
Environment, B.P. 01-3621, Cotonou

BURKINA FASO

Mr. Zida Bertrand, Coordinateur National du Suivi des Conclusions de
Rio, SP/PANE, Ministère de l'Environnement et du Tourisme, 03 B.P.
7044 Ouaga 03 BF, Tel. 31-24-66

CAMEROON

Mr. Tchana Mesack, Directeur Adjoint, Ministère de l'Environnement et des Forêts, B.P. 1877, Yaounde

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

Mr. Sopio Domain, Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche scientifique, B.P. 31 Bangui, telex 539RC, Tel.610838

CONGO

Mr. Jean Nanga-Maniane, Directeur général de l'environnement, Direction Générale Environnement, B.P. 958, Brazzaville

COTE D'IVOIRE

Mr. S. Guillaume F. Zabi, Directeur de l'Environnement, Ministère de l'Environnement de la construction et de l'Urbanisme, B.P.V153 Abidjan, Cote d'Ivoire, Tel. 210623, Fax: (225) 21-11-05

DJIBOUTI

Mr. Maina Karaba, Intergovernmental Authority on Drought and Development (IGADD) P.O.Box 2653, Djibouti.

EGYPT

H.E. Mr. Fouad M. Youssef, Ambassador, Egyptian Embassy, Lagos, Nigeria

GABON

Mr. Ndao Rilogue, Ministère des mines, B.P. 874, Libreville

Mr. Sylvestre Makanga, Ingénieur Agroéconomiste, Ministère du plan et de l'économie, CGPDE/DPIP, B.P. 172

Mr. André-Jules Madingou, Ministère des Eaux et Forêts et Environnement, B.P. 199, Libreville

GUINEE

Mr. Djiba Kané, Directeur National Adjoint de l'Environnement, B.P. 3118, Conakry

GUINEA BISSAU

Mr. R. Ribeiro, Executive Secretary, National Council for Environment, CNA 1503- CODEX Bissau

KENYA

Mr. Reuben Vincent Mugo, Director of Environment, National Environment Secretariat (MENR), P.O. Box 67839, Nairobi

LIBERIA

Mr. Z. Moulai Reeves, Senior Economist, Ministry of Planning and Economic Affairs, P.O.Box 9016, Monrovia

LIBYA

Mr. Asmaiel Saied Hadid, Libyan Embassy, Victoria Island, Lagos

Mr. Abdulgader A. Abufayed, Director, Technical Center for Environment Protection, Tripoli

MADAGASCAR

Mr. Rabefaritra Andrianjatiana, Chef de la Cellule d'Appui à la Recherche Environnementale, Office National de l'Environnement, Imenble Aslaujo Isotry, Antananarivo

MAURITANIA

Mr. Cheikhna Ould Mohamed Salem, DPN?MDRE, B.P. 170, Nouakchott, Mauritania

MOZAMBIQUE

Mr. Napica, Head, Department of Environmental Research, Planning and Management, P.O. Box 2020, Maputo

NAMIBIA

Mr. Simwanza Simenda, Deputy Permanent Secretary, Ministry of Wildlife Conservation and Tourism, P.O.Box 13346, Windhoek,

NIGER

Mr. Alio Hamidil, Secrétaire Général, Ministère Hydraulique et Environnement, B.P. 257, Niamey

NIGERIA

Dr. E.O.A. Aina, Director/Chief Executive, Federal Environmental Protection Agency, Independence Way South, Garki, Abuja

Ms. Anne Ene-Ita, Deputy General Manager, Federal Environmental Protection Agency, Abuja

Prof. O.A. Afolabi, Deputy Director, Federal Environmental Protection Agency, Ikoyi, Lagos

Dr. Oluwole Odumade, Deputy General Manager, Federal Environmental Protection Agency, Surulere, Lagos

RWANDA

Mr. Niyibizi Michel, Conseiller aux affaires techniques au Ministère de l'Environnement et du Tourisme, B.P. 2378, Kigali

SAO TOME & PRINCIPE

Mr. Arlindo de Ceita Carvalho, Directeur de l'Environnement, Direction de l'Amenagement du Territoire et de l'Environnement, C.P. 67, Sao Tome

SWAZILAND

Mr. Mbuso C. Dlamini, Director, Housing & Human Settlements, P.O. Box 2195, Mbabane

TOGO

Mr. K. Emoe, Technical Adviser, Ministry of Environment and Tourism, P.O. Box 4825, Lome

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA

Mr. E.K. Mugurusi, Director of Environment, Ministry of Tourism, Natural Resources and Environment, P.O. Box 72243, Dare es Salaam

ZAMBIA

Mr. Namushi Nyambi, Assistant Secretary, Ministry of Environment and Natural Resources, P.O. Box 34011, Lusaka

ZIMBABWE

Mr. Mfaro Moyo, Deputy Permanent Secretary, Ministry of Environment and Tourism, P. Bag 7753, Causeway, Harare

OBSERVERS/OBSERVATEURS

NIGERIA

Prof. N.O. Adedipe, University of Agriculture, Abeokuta, Ogun State
Ambassador Olusegun Apata, Ministry of Foreign Affairs, Abuja

Prof. Oladele Osibanjo, Consultant to FEPA, Federal Environmental Protection Agency, Federal Secretariat, Phase II, Ikoyi, Lagos

Prof. Ayo Dixon, General Manager, Federal Environmental Protection Agency, Federal Secretariat, Ikoyi, Lagos

Dr. S. Anande-Kur, Director, Federal Ministry of Agriculture, Federal Department of Agriculture, Land Resources, Wuse Zone 1, Abuja

Dr. Mf. Ivibjaro, Deputy Director, Federal Environmental Protection Agency, Lagos

Mr. Alhaji I.B. Sali, Deputy Director, Federal Environmental Protection Agency, P.M.B 265, Abuja

Eng. J.O. Bassey, Director, Water Supply and Quality Control, Federal Ministry of Agriculture, Water Resources and Rural Development, Abuja

Dr. O. Ameyan, Federal Environment Protection Agency, Abuja

Mr. Zaccheus Olufemi Adesiyun, Deputy Director of Forestry, Federal Ministry of Agriculture, Water Resources and Rural Development, Abuja

Dr. B.A. Ajakaiye, Assistant General Manager, Federal Environmental Protection Agency, P.M.B. 3150, Surulere, Lagos

Mr. Enameri John Jim, Assistant General Manager, Federal Environmental Protection Agency FEPA Complex, Abuja

Dr. (Mrs.) Modupe Taiwo Odubela, Assistant General Manager, Federal Environmental Protection Agency, Ikoyi, Lagos

Ms. Comfort A. Owolabi, Assistant General Manager, Federal Environmental Protection Agency, Federal Secretariat, Lagos

Dr. I.U. Onyekwelu, Federal Environmental Protection Agency, Lagos

Mr. Maiwada M. Omar, Assistant General Manager, Federal Environmental Protection Agency, Ikoyi, Lagos

Dr. D.B. Omotosho, Assistant General Manager, Federal Environmental Protection Agency, Lagos

Dr. O.A. Adefemi, Federal Environmental Protection Agency, Lagos

Engr. Andrew C. Ojogbo, Assistant General Manager, Federal Environmental Protection Agency, Lagos

Dr. Anne Onumonu, Federal Environmental Protection Agency, Lagos

Mr. M.A. Baiyerohi, Chief, Environmental Scientist (Zonal Head), Federal Environmental Protection Agency, Kaduna zonal Office, P.M.B.2349, Kano

Mr. Daniel Nege, Chief, Environmental Health Officer, Federal Environmental Protection Agency, Lagos

Mr. Olatunbosun Ayileka, Assistant Director, Abuja Environmental Protection Board, Abuja

Mr. D.H. Alhassan, FAO (Protocol), Federal Ministry of Foreign Affairs, Abuja

Mr. Ogebule, J.O., Protocol Officer, Federal Ministry of Foreign Affairs, Abuja

Mr. Chukkwu A.S., Protocol Officer, Federal Ministry of Foreign Affairs, Presidential Lounge, Abuja

Mr. A. Soetan, Second United Nations Department, Federal Ministry of Foreign Affairs, Abuja

Mr. B.M. Ukpog, Minister Councillor, Ministry of Foreign Affairs, Abuja

Mr. O. Onakoya, Federal Environmental Protection Agency, Ikoyi, Lagos

Mr. O.A. Akinteye, Federal Environmental Protection Agency, Ikoyi, Lagos

Mr. G.O. Ola, Federal Environmental Protection Agency, Ikoyi, Lagos

Mr. J.O. Oladipo, Environmental Scientist, Federal Environmental Protection Agency, Ikoyi, Lagos

Mr. Obum Nwafor, Esq., Public Relations Officer, Abuja Environmental Protection Board, Abuja

Mr. S.O. Mabawonku, Legal Officer, Federal Environmental Protection Agency, Ikoyi, Lagos

Dr. (Mrs.) A.A. Falomo, Chief Environmental Scientist, Federal Environmental Protection Agency, Ikoyi, Lagos

Mr. S.O. Adesanya, Chief Environmental Scientist, Federal Environmental Protection Agency, Ikoyi, Lagos

Ms. P.O. Adinye, Chief Environmental Scientist, Federal Environmental Protection Agency, Abuja

Mrs. O.R. Adeyiga, Assistant Chief Environmental Scientist, Federal Environmental Protection Agency, FEPA Complex, Surulere, Lagos

Mrs. B.A. Odeneye, Senior Environmental Scientist, Federal Environmental protection Agency, Surulere, Lagos

Mr. C.O. Anyanwu, PSA II, Federal Environmental Protection Agency FEPA Complex, Abuja

- Mr. Habibau U.L. Ibrahim, Personnel Officer, Federal Environmental Protection Agency, Abuja
- Mr. E.A. Adeseko, Protocol Officer, Federal. Environmental Protection Agency, Garki, Abuja
- Mr. Okey Ibe, Official, Ministry of Foreign Affairs, Inter-African Affairs Department, RM 107, Abuja
- Dr. S.O. Talabi, National President, Fisheries Society of Nigeria, c/o Talo NGLtd, 12-14 Aerodrome Rd. Apapa
- Mrs. Ajoke Muhammed, Murtala Muhammed Memorial Botanical Gardens, epe, Lagos
- Mr. A.A. Makanjuola, Chief Environmental Scientist, Lagos State Office of Environment and Physical Planning, Lagos
- Mrs. Theresa O. Olegbune, Lecturer, Faculty of Law, University of Nigeria, Enugu, Campus
- Mr Anurigwa Sam C., Director, Imo State Environmental Protection Agency, Office of the Deputy Governor, Owerri
- Mr. H. Rabiatsu Danbaba, Better Life for Rural Women (Katsina Chapter), Dutsin-ma LGA, Katsina State
- Mr. Husain Daudu, coordinator Conservation Education, Natural Resources Conservation Council, Garki, Abuja
- Mr. Mohammed Bellow Adamu, Director, Two Planning and Lands, Department of Land and Housing, Shehu Kangiwa Secretariat, Sokoto
- Mr. Charles Obidigwe Nwosah, Chief Planning Officer, National Assembly Office, Abuja
- Mr. Abdullahi Aliyu Bindawa, Chief Conservation Officer, National Resources Conservation Council, Garki, Abuja
- Mr. Abdullahi Mohammed, Secretary, State Committee on Environmental and Urbann Development Board, Bauchi
- Mr. Abdulkaidir Baraza, General Manager, Urban Development Board, PMB 86 Bauchi
- Engr. Bola Adesiyan, General Manager, Oyo State Environmental Protection Commission P.M.B. 5443, Secretariat, Ibadan
- Mr. Jatau David Abraham, Executive Director, Taraba Environmental Protection Board, Abuja

Mr. Onianwa, N.C., Counsellor, Federal Ministry of Foreign Affairs,
Abuja

Mr. Ajufo T.N.U., Assistant Director, National Commission for
Women, the Presidency, Abuja

Mr. Salisu M. Yar-Aduwa, Assistant Director, Directorate of Lands,
Surveys and Environment P.M.B. 2065, Katsina

Mrs. C. Alar, Manager, Timm Ventures Nigeria Ltd., Zone 3, Wuse,
Abuja

Ms. Ene Emily Adeka, Principal Research Officer, c/o National
Commission for Women, the Presidency, Abuja

Mr. Eugene A.I. George, Head, Environmental Department, Rivers
State Environmental Protection Agency, Governor's Office, Port
Harcourt

Dr. O.P. Agara, Director-General Rivers State Environmental and
Pollution Board, Port Harcourt

Mr. Kumapayi Rapael Adebisi, Executive Director, Ondo State
Environmental Protection Agency, Governor's Office, Akure

Engr. James F. Folaranmi, General Manager, Kwara State
Environmental Protection Agency, Governor's office, Ilorin

Dr. (Hon.) Oladimeji Muyiwa, Representative, National Assembly,
National Assembly Building, Room 874 NICON NGA Hilton Hotel, Abuja

Mrs. Esther L. Dogos, Environmental Officer, Plateau State Ministry
of Works, Housing and Transport, P.M.B. 2070, Jos.

Mrs. T.O. Lijadu-Oyemade, Member - National Advisory Committee,
Federal Ministry of Finance, Federal Secretariat Phase I, Room 562,
Ikoyi, Lagos

Dr. S.A. Adejuwon, Lecturer, Dept. of Geography, OAU, Ile-Ife,
Awolowo University, Ile-Ife

Eng. M.B. Ibraheem, General Manager, Osun State Environmental
Protection Commission, Osogbo

Mr. B.O. Opelami, Director, Ministry of Works and Housing, P.M.B.
2071, Abekovta

Mr. F. Olusegun, Controller Current Affairs, NTA-NETWORK, Votria
Island

KOREA

Mr. Myong H. Cho, Embassy of South Korea, 934, Idejo Street,
Victoria Island, Lagos

UNITED NATIONS ORGANIZATIONS

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)

Mr. R. Kinloch, Deputy Director, UNDP/RBA, One United Nations
Plaza, New York, N.Y. 10017

Mr. M.M. Gwovsky, Senior Consultant, UNDP/RBA, One United Nations
Plaza, New York, N.Y. 10017

Mr. Robin John Kakonge, Regional Projects Officer, One United
Nations Plaza, New York, N.Y. 10017

Ms. Zemenay Lakew, DRP/RBA, 1 United Nations Plaza, New York, N.Y.
10017

Ms. Anna Coulibaly, UNDP/UNV Palais des Nations, CH 1211, Geneva
10, Switzerland

Mr. Tano Aka, Charge de Programme, Abidjan, Tel. (225) 21-13-14

Mr. Chuma S.O. Agbakogba, Agric., Rural Dept/Env't. Expert,
PMS/UNDP, 174B Ozumba Mbadiwe St., Victoria Island

~~Mr.~~ Okoro, O.O., National Professional Programme ^{Personnel} Officer, 11

~~Mr.~~ Oyinkan Abayomi Drive, P.O. Box 2075, Ikoyi, Lagos

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP)

Mr. H. Gudal, Associate Director and Secretary to AMCEN, P.O. Box
47074, Nairobi, Kenya

Mr. Halifa Omar Drammeh, Senior Environmental Affairs Officer,
P.O.Box 47074, Nairobi, Kenya

Mr. Seth Osafo, Programme Officer, ELI/PAC, P.O.Box 30552, Nairobi,
Kenya

Mr. Carlos Zulberti, Deputy Chief, Clearing House Unit, P.O.Box
47074, Nairobi, Kenya

ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA (ECA)

Mr. Peter N. Mwanza, Chief, Natural Resources Division, P.O. Box 3001, Addis Ababa, Ethiopia

Mr. L. Tandap, Chief, Environment Unit, P.O. Box 3001, Addis Ababa, Ethiopia

Mr. S.K. Imbamba, Regional Adviser on Draught and Desertification, P.O. Box 3001, Addis Ababa, Ethiopia

Mr. A. Fall, Translator, P.O. Box 3001, Addis Ababa, Ethiopia

Ms. Miranda Suit, P.O. Box 3001, Addis Ababa, Ethiopia

Ms. Almaz Teferra, Administrative Assistant, P.O. Box 3001, Addis Ababa, Ethiopia

Elizabeth Hailu, Secretary, P.O. Box 3001, Addis Ababa, Ethiopia

Mulumbet Arega, Secretary, P.O. Box 3001, Addis Ababa, Ethiopia

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATIONS (FAO)

Mr. P. Atang, FAO Representative, Ahmadu Bello Way, Victoria Island, Lagos

Mr. I Umar, Programme Officer

UNITED NATIONS CONFERENCE ON ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT (UNCED)

Mr. Filomina Steady, Resource Person, P.O. Box 80, 1231 Geneva, Switzerland

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION

Dr. J.A. Adejokun, Executive Committee Member on UNCED, Meteorological Services Department, P.M.B. 12542, Lagos

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY (OAU)

Dr. Moise Akle, Senior Environmental Officer, OAU/IBAR, P.O.Box 30786, Nairobi, Kenya

AFRICAN DEVELOPMENT BANK

Mr. Kamugasha Ben, Consultant, African Development Bank, 01 B.P.
1387, Abidjan

INTERGOVERNMENTAL AUTHORITY ON DROUGHT AND DESERTIFICATION (IGADD)
Mr. Maina Karaba, Programme Officer, Intergovernmental Authority on
Drought and Desertification, P.O.Box 2653, Djibouti

IIED

Mr. Koy Thomson, 3 Endsleigh Street, London W1 HODD, U.K.

L'APRES RIO AU RWANDA

Le Rwanda, qui était représenté par une forte délégation à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement tenue à Rio du 03 au 14 Juin 1992, s'attèle depuis lors à mettre en pratique les résolutions prises au cours de cette conférence. Toutes les activités menées actuellement s'inscrivent dans le cadre de la "Stratégie Nationale de l'Environnement au Rwanda et de son Plan d'Action Environnemental adopté par le Gouvernement Rwandais en date du 21 Mai 1991. Le contenu de cette stratégie s'articule en neuf thèmes, à savoir:

1. Population

Thème qui relate la dualité population-aménagement du territoire, la population et l'urbanisme, l'eau et l'assainissement, la santé et le bien-être humain.

2. Agriculture, élevage et foresterie

Thème qui examine l'impact de l'augmentation de la production agricole et animale sur l'environnement, notamment par l'utilisation des intrants agricoles tels que les engrais et les pesticides ou par des méthodes de conservation de sol et d'agroforesterie.

3. Milieux naturels, tourisme, climat et catastrophes

Thème qui aborde l'aménagement des milieux naturels, le tourisme et le climat dans le sens du respect de l'équilibre des écosystèmes et qui évoque le problème de la prévention des catastrophes.

4. Energie, activités industrielles et transport

Thème qui relate l'interaction environnementale difficile à maîtriser entre l'énergie, les industries, les mines et carrières, le travail industriel et le transport.

5. Education, information et recherche

Thème qui souligne l'importance de la formation scolaire et extrascolaire de la population en matière d'environnement ainsi que la recherche en vue de dégager l'impact sur l'environnement des activités socio-économiques.

6. Femme et environnement

Thème qui met en exergue le rôle de la femme rwandaise dans l'établissement d'un équilibre durable et productif entre la population, les ressources, l'environnement et le développement.

7. Cadre juridique et institutionnel

Thème qui fait le point sur les textes de lois et normes en rapport avec l'environnement déjà existant au Rwanda et qui décrit les outils de gestion et les différents scénarios de la structure à mettre en place pour une meilleure gestion de l'environnement au Rwanda.

8. Coopération internationale

Thème qui aborde la coopération régionale, sous-régionale, bilatérale et multilatérale en matière d'environnement.

9. Guerre et environnement

Thème qui stigmatise les effets néfastes de la guerre sur l'environnement et qui contient des propositions pour la réparation des dégâts.

Ces neuf thèmes ont été repris dans l'Agenda 21. C'est pourquoi toutes les activités entreprises par mon pays s'intègrent parfaitement dans les résolutions et recommandations de Rio tant sur le plan national que sur le plan international.

1. Sur le plan national

Le Ministère de l'Environnement et du Tourisme, en collaboration avec d'autres intervenants, vient de finaliser un projet de loi environnementale qui donne des directives claires aux différents secteurs en ce qui concerne le respect de l'environnement et les normes à appliquer. Comme la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens au niveau qui convient, ce Ministère a entrepris des actions de sensibilisation du grand public et des milieux spécialisés à l'importance qu'il y a à considérer les questions d'environnement lorsqu'on travaille au développement. C'est dans ce cadre qu'il a organisé :

- I. des séminaires sur :
- La femme et l'environnement;
 - les ONG et l'environnement;
 - Le rôle des journalistes dans la protection de l'environnement;
 - Le rôle des instituts de recherche dans la protection de l'environnement.

II. des conférences-débats sur :

- L'Agenda 21;
- Les étudiants et environnement.

III. des tournées de sensibilisation de la population sur la protection de l'environnement à travers tout le pays.

Il procède en outre à la mise en place des structures d'appui décentralisées telles que:

- I. Les comités préfectoraux de gestion de l'environnement;
- II. Les comités communaux de gestion de l'environnement;
- III. Les "brigades vertes" à l'intention des jeunes;
- IV. Les associations de défense de l'environnement.

Il est prévu également la mise en place d'un Conseil National de l'Environnement dont le rôle sera de suivre et d'actualiser les grandes lignes de la politique environnementale au Rwanda, d'évaluer les résultats obtenus dans le cadre de la mise en oeuvre de cette politique et des plans environnementaux, et de promouvoir une meilleure concertation entre les responsables politiques, les spécialistes en gestion de l'environnement, les représentants des collectivités, des ONG et du secteur privé. Il sera appelé également à se prononcer sur les grandes questions environnementales au niveau national et arrêter les décisions y relatives.

2. Sur le plan international

Notre pays a présenté la conférence de la IVème Table Ronde des partenaires du développement socio-économique du Rwanda tenue à Genève du 02 au 03 Juillet 1992, la Stratégie Nationale de l'Environnement et son Plan d'Action Environnemental et 20 projets sectoriels. De nombreux bailleurs de fonds les ont commentés très favorablement et ont donné des indications de support à travers des projets sectoriels.

Un plan de reconstruction des écosystèmes détruits par la guerre nous imposée par des éléments venus de l'extérieur depuis le 1er Octobre 1992 a été également transmis au PNUD qui a promis de lui réserver une suite favorable. Le Gouvernement Rwandais a reconnu les conventions internationales sur les changements climatiques et sur les principes relatifs aux forêts.

Enfin, notre Gouvernement reste en contact permanent avec les organismes internationaux s'occupant de l'environnement dont notamment le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le PNUD.

Cependant, le Rwanda rencontre des contraintes de tout genre dans la mise en oeuvre de sa stratégie nationale en matière d'environnement.

3. Contraintes

1. Contraintes globales

- * Faiblesse des capacités institutionnelles et professionnelles de gestion de l'environnement;
- * Manque de moyens scientifiques, matériels et humains pour le contrôle, la surveillance et la mise en place de normes environnementales;
- * Faible participation et sensibilisation des populations locales et du secteur privé dans la gestion de l'environnement;
- * Manque de spécialistes en matière de gestion de l'environnement;
- * Difficultés d'évaluation de l'impact de dégradation causé sur l'environnement;
- * Manque de renseignements précis et de données sur l'état de l'environnement afin de faciliter la planification, la surveillance, la mise en oeuvre et le contrôle de la qualité de l'environnement;
- * Mauvaise intégration des aspects environnement-développement dans la prise de décisions et programmes de développement.

2. Contraintes spécifiques

- * Pression démographique sur les ressources naturelles limitées;
- * Manque des infrastructures pour l'assainissement et de protection des ressources en eau potable;
- * Morcellement et faible rentabilité des exploitations agricoles;
- * Erosion et baisse de fertilité des sols cultivés;
- * Déboisement et dégradation des milieux naturels;
- * Impact de la guerre et des déplacés;
- * Faiblesse des contrôles et des mesures pour assurer l'évolution systématique des impacts environnementaux des projets de développement;

- * Faiblesse des contrôles des activités d'extraction de l'or et des minéraux (argile, sable, gravier, gisements des mines);
- * Inexploitation des ressources forestières et dégradation des boisements par les incendies et la coupe non contrôlée;
- * Manque de politique cohérent d'occupation des sols et de schéma Directeur d'Aménagement du Territoire;
- * Faible capacité de traitement des déchets et de contrôle de pollution des petites industries et entreprises.

4. Solutions envisagées

Afin de faire face à cette situation et de créer les conditions favorables à la réussite de la SNER/PAE et à une bonne gestion de l'environnement il faudra un appui financier, scientifique et humain à la mise en oeuvre des programmes suivants:

1) Renforcement du cadre institutionnel.

- Appui à la mise en place et au fonctionnement du Conseil National de l'Environnement (CNE);
- Préparer la création du CNE;
- Mettre en place et organiser le fonctionnement du Secrétariat permanent du CNE;
- Appui aux ONG et au secteur privé (bureaux d'études et conseils) engagés dans la gestion de l'environnement;
- Mise en place du réseau de développement durable;
- Renforcement des capacités du MINETO dans la coordination et la planification environnementale;
- Appui à la mise en place et fonctionnement du Comité de Coordination des bailleurs de fonds;
- Formulation d'un programme national portant sur l'éducation, l'information et la sensibilisation à la gestion de l'environnement;
- Appui à l'amélioration des compétences et des capacités institutionnelles du pays pour qu'il puisse mieux planifier et gérer l'environnement dans le cadre des programmes et projets de développement.

2. Appui au suivi et à la mise en oeuvre de l'Agenda 21 et de la SNER/PAE.

- Appui aux activités d'intégration de l'Agenda 21 dans la SNER/PAE;
 - Organisation de séminaires régionaux sur l'Agenda 21;
 - Elaboration des projets à caractère environnemental dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Agenda 21 et du financement FEM (GEF);
 - Appui et suivi de la mise en oeuvre de la SNER/PAE à la lumière des résolutions adoptées lors de la CNUED.
3. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles d'évaluation et d'analyse d'incidences environnementales;
- Formation de cadres du MINETO aux techniques d'études d'impacts sur l'Environnement (EIE);
 - Organisation de séminaire à l'intention de divers intervenants dans les projets de développement sur la nécessité et les objectifs des EIE;
 - Elaboration de directives nationales de nature à faciliter l'intégration de la dimension environnementale dans le processus de planification du développement;
 - Elaboration d'un rapport annuel sur l'état de l'environnement au Rwanda et appui à la création d'une expertise nationale en matière d'évaluation de l'état de l'environnement, de gestion améliorée des ressources naturelles, de conservation et de protection de l'environnement;
 - Mise en place de systèmes de documentation et d'indicateurs pour la surveillance de la qualité de l'environnement;
 - Mise en place de politiques d'incitation pour la protection de l'environnement et de mécanismes de supervision et de réalisation d'études d'impact environnementaux;
 - Etablissement de directives pour une comptabilité de l'environnement: méthodologie, procédure et démarche institutionnelle;
 - Organisation d'audits environnementaux.
4. Appui à l'élaboration de normes, de règlements et standards d'émission et de décharge dans les domaines prioritaires de l'Environnement au Rwanda.

- Organisation de formations sur les mécanismes et procédures d'établissement de normes de qualité et standards d'émission;
 - Elaboration de normes de qualité et de standards de décharge dans les domaines prioritaires de l'environnement au Rwanda.
5. Mise en place d'une banque et d'une base de données informatisées sur l'état de l'environnement ainsi que sur l'évaluation d'impacts environnementaux.
- Constitution d'une banque de données environnementales;
 - Constitution de bases de données pour l'évaluation d'impacts environnementaux.
6. Formation en techniques de modélisation en matière d'environnement.
- Formation de cadres du MINETO en méthodes et procédures de modélisation;
 - Réalisation de quelques modèles environnementaux et études de cas:
 - . Conception de modèles de collecte de l'information ainsi que des procédures d'évaluation de données qui pourraient être utilisées pour planifier et prévenir la pollution et la dégradation environnementale;
 - . Analyse des corrélations population agriculture-environnement et élaboration de directives pour une planification et une gestion écologiquement rationnelle du développement agricole.

Une requête concernant les 6 points que je viens de citer sera présentée incessamment aux bailleurs de fonds, notamment le PNUD.

Voilà, Monsieur le Président, chers délégués, ce que j'avais à vous dire sur l'après Rio au Rwanda.

Je vous remercie.